

des progrès réalisés dans ce sens. Ces travaux sont confiés au Comité d'examen de la défense, composé de conseillers militaires des délégations nationales, avec l'aide, au besoin, d'autres organes civils et militaires de l'OTAN. Pour satisfaire les besoins à plus long terme, l'Alliance a adopté une planification destinée à progressivement établir les plans de l'OTAN et les plans nationaux de défense pour 15 ans ou davantage. Le Comité est également chargé de mettre en oeuvre ces procédures à plus long terme, ainsi que le programme d'assistance militaire à la Grèce, au Portugal et à la Turquie. Le Groupe de travail exécutif, organe distinct de l'OTAN, surveille les progrès réalisés dans le cadre de programmes spéciaux, comme le Programme d'amélioration de la défense au moyen d'armes conventionnelles.

- Le Groupe des plans nucléaires se concentre sur l'élaboration de la politique de l'Alliance en matière d'utilisation stratégique et tactique des armes nucléaires et des programmes connexes. Les travaux courants sont exécutés par un Groupe de travail qui est composé de conseillers des délégations nationales sur les questions nucléaires. Ces activités sont complétées par des comités spéciaux, tel que le Groupe consultatif spécial sur les forces nucléaires intermédiaires et le Groupe de haut niveau, tous deux composés de représentants des capitales nationales.
- La coopération dans le domaine des armements vise à favoriser la coopération et la collaboration entre les alliés au niveau de leurs programmes nationaux de recherche, de mise au point et de production d'armes et de systèmes d'armes. Le travail effectué dans ce domaine est coordonné, sous l'autorité générale du Conseil, par un organisme de haut niveau composé de représentants des capitales nationales, à savoir la Conférence des directeurs nationaux des armements. La Conférence, dont les tâches courantes sont exécutées par les représentants des délégations nationales (NADREF), supervise les activités d'un certain nombre de groupes et d'organes subsidiaires qui étudient les possibilités de projets coopératifs entre États membres. Dans ce domaine, le travail est facilité par l'Examen de la planification des armements de l'OTAN, un programme destiné à identifier les possibilités de coopération compte tenu des programmes de remplacement des matériels, et des exigences des autorités militaires concernant la standardisation et l'interopérabilité, ainsi que par le Système de planification périodique en matière d'armements (PAPS), une méthode de planification qui vise à identifier les besoins militaires à long terme que l'on pourrait satisfaire par la coopération.